

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVE Pascal, Maire.

## **Étaient présents :**

M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, Mme PUREN Isabelle, M. LOTHORE Jean-Paul, M. SAINT-JALMES Yves, Mme JACOB Marina, M. KERVADEC Hervé, Mme SIMON Julie, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, Mme GOBLET Gaëlle, M. LESCOP Thierry, Mme PINEAU Annick, M. DANIEL Jean-Louis, M. LESIEUR Arnaud, M. COSTA Sébastien, M. MALLET Patrick, M. LOTHORE Jean Michel, Mme LEMEL Evelyne, Mme COLLETTE Claire (arrivée à 19h20) et Mme SAFIR Sylvie (arrivée à 19h20).

## **Avaient donné pouvoir :**

M. ZEO Philippe a donné pouvoir à Mme PUREN Isabelle,  
Mme DURIEZ Christine a donné pouvoir à M. LESIEUR Arnaud,  
M. DIERCKX Alexandre a donné pouvoir à M. LE CALVE Pascal,  
Mme RIBET Valérie a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia,  
Mme LE MENTEC Stéphanie, a donné pouvoir à M. LOTHORE Jean Michel,  
M. CALTOT Romain a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.

**Étaient absente, excusée :** Mme GRAIGNIC Magali.

Mme SIMON Julie a été désignée secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

1. Composition des commissions
2. Commission des marchés à procédure adaptée
3. Tarifs du service jeunesse
4. Questions diverses.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N°	O B J E T
2022-47	Composition des commissions

Par délibération n° 2020-15 du 4 juin 2020, le conseil municipal a voté la composition des commissions municipales.

Par délibération n° 2022-02 du 26 janvier 2022, le conseil municipal a voté la modification de la composition des commissions municipales suite à l'installation de Mme Stéphanie LE MENTEC et M. Romain CALTOT en qualité de conseillers municipaux.

Suite à la démission de M. LECLERCQ Sébastien du conseil municipal faite par courrier reçu en mairie le 25 juillet 2022 et de l'installation de Mme LEMEL Evelyne en tant que conseillère municipale, le Maire propose au conseil municipal de valider la nouvelle composition des commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et désigne les membres suivants :

- Commission FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ZEO Philippe, SIMON Julie, SAFIR Sylvie, MALLET Patrick, JACOB Marina, Mme LEMEL Evelyne;
- Commission CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE : LOTHORE Jean-Paul, KERVADEC Hervé, PINEAU Annick, GRAIGNIC Magali, DANIEL Jean-Louis, DIERCKX Alexandre, COSTA Sébastien, LE MENTEC Stéphanie, CALTOT Romain;
- Commission TRAVAUX ET VOIRIE : SAINT-JALMES Yves, PINEAU Annick, LESIEUR Arnaud, COSTA Sébastien, DIERCKX Alexandre, DANIEL Jean-Louis, GRAIGNIC Magali, MALLET Patrick, LOTHORE Jean-Michel ;
- Commission SÉCURITÉ : SAINT-JALMES Yves, COSTA Sébastien, BONNEC Katia, LE MENTEC Stéphanie, COLLETTE Claire;
- Commission CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION : BONNEC Katia, DIERCKX Alexandre, LESIEUR Arnaud, GOBLET Gaëlle, SIMON Julie, JACOB Marina, RIBET Valérie, DANIEL Jean-Louis, LESCOP Thierry, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, LOTHORE Jean-Michel ;
- Commission SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE : ZEO Philippe, LESCOP Thierry, JACOB Marina, DANIEL Jean-Louis, RIBET Valérie, GRAIGNIC Magali, CALTOT Romain, MALLET Patrick ;
- Commission PETITE ENFANCE, AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES : PUREN Isabelle, SIMON Julie, LESCOP Thierry, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, BONNEC Katia, SAFIR Sylvie, MALLET Patrick ;
- Commission JEUNESSE : BONNEC Katia, GOBLET Gaëlle, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, RIBET Valérie, DIERCKX Alexandre, LE MENTEC Stéphanie, JACOB Marina, Mme LEMEL Evelyne;
- Commission AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE : DURIEZ Christine, LESIEUR Arnaud, SIMON Julie, GOBLET Gaëlle, MORVILLE-HEURTEBIS Anne, COLLETTE Claire, LOTHORE Jean-Michel, Mme LEMEL Evelyne.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	O B J E T
<b>2022-48</b>	<b>Commission des marchés à procédure adaptée</b>

Monsieur le Maire rappelle que le seuil d'application obligatoire de la procédure formalisée prévue par le code de la commande publique, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023, est de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession et de 215 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-17 du 4 juin 2020, le conseil municipal a créé une commission « des marchés à procédures adaptées » (MAPA). Cette commission a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres ;
- elle propose au maire l'élimination des offres non conformes à l'objet du marché ;
- elle propose au maire l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- elle peut proposer au maire de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Le Maire s'engage à suivre par décision les propositions de la commission. Cette commission est réunie pour tous les marchés dont la valeur est estimée, au moment de l'élaboration du programme, à un montant supérieur à 30 000 € hors taxes.

En application de la délibération du 4 juin 2020, cette commission est composée de cinq membres titulaires (dont le Maire) et un membre suppléant :

- Membres titulaires : LE CALVE Pascal, LOTHORE Jean-Paul, SAINT-JALMES Yves, KERVADEC Hervé, MALLET Patrick ;
- Membre suppléant : ZEO Philippe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la composition de la commission comme suit :

- Le Maire, président de la commission,
- Liste « Bien vivre à Landévant » : 3 titulaires ; 1 suppléant,
- Liste « Ensemble pour un nouvel élan » : 1 titulaire ; 1 suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que cette commission sera composée comme suit :

- Le Maire, LE CALVÉ Pascal, président de la commission,

- Liste « Bien vivre à Landévant »

3 membres titulaires : LOTHORE Jean-Paul, SAINT-JALMES Yves, KERVADEC Hervé,  
1 membre suppléant, ZEO Philippe,

- Liste « Ensemble pour un nouvel élan » :

1 membre titulaire : MALLET Patrick,

1 membre suppléant : CALTOT Romain ;

- DECIDE que cette commission pourra valablement émettre un avis si au moins trois de ses membres sont présents (en plus du président).

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

N°	O B J E T
<b>2022-49</b>	<b>Tarifs du service jeunesse</b>

Monsieur le Maire donne la parole à Mme BONNEC, 1ère adjointe chargée de la jeunesse, de la culture et de la communication.

Suite à la création du service jeunesse, il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs de ce nouveau service.

Les tarifs prennent en compte le Quotient Familial des familles ainsi que le prix réel de l'activité proposée.

L'objectif est de rendre accessible les activités du service à toutes les familles de la commune quelles que soient leurs conditions sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les tarifs du service jeunesse comme suit :

<b>Grille des tarifs - Service Jeunesse de Landévant</b>							
		<b>Tarif appliqué</b>					
		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>
<b>Tranches QF</b>	<i>0€ - 900 €</i>	Adhésion annuelle 8€	3,00 €	5,10 €	7,20 €	9,30 €	11,40 €
	<i>901 € - 1500 €</i>		4,00 €	6,80 €	9,60 €	12,40 €	15,20 €
	<i>1501 € et plus</i>		5,00 €	8,50 €	12,00 €	15,50 €	19,00 €
	<i>Extérieurs</i>		6,00 €	10,20 €	14,40 €	18,60 €	22,80 €

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du vingt-six septembre deux mil vingt-deux les délibérations suivantes ont été prises :

<b>N° délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2022/47	Composition des commissions
2022/48	Commission des marchés à procédure adaptée
2022/49	Tarifs du service jeunesse

LE CALVE Pascal	BONNEC Katia	ZEO Philippe  Absent	PUREN Isabelle	LOTHORE Jean-Paul
DURIEZ Christine  Absent	SAINT- JALMES Yves	DIERCKX Alexandre  Absent	PINEAU Annick	LESIEUR Arnaud
LESCOP Thierry	KERVADEC Hervé	RIBET Valérie  Absente	GOBLET Gaëlle	JACOB Marina
COSTA Sébastien	LEMEL Evelyne	GRAIGNIC Magali  Absente	DANIEL Jean-Louis	MORVILLE- HEURTEBIS Anne
SIMON Julie	LOTHORE Jean Michel	MALLET Patrick	COLLETTE Claire	SAFIR Sylvie
LE MENTEC Stéphanie  Absente	CALTOT Romain  Absent			